



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse des présidents de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

**Mardi 29 octobre 2013
11h**

A l'Association des Maires de France

Contacts Presse :

AMF

Marie-Hélène
GALIN

Tél. : 01 44 18 13 59

ADF

Stéphane
BUGAT

Tél. : 01 45 49 60 43

AMGVF

Sébastien
FOURNIER

Tél. : 01 44 39 34 65

FVM

Elisabeth
COQUAZ-GAROUDET

Tél. : 01 45 44 85 64

APVF

François
PANOUILLE

Tél. : le 01 45 44 00 83

Quelles priorités européennes pour les collectivités locales ?

A la veille des élections municipales et européennes, les représentants de la MEPLF, Michel Destot, Claudy Lebreton, Christian Pierret, Christophe Rouillon, et Olivier Dussopt¹, ont souhaité faire le point sur les dossiers européens ayant un impact direct sur les autorités locales : future politique de cohésion, Marché intérieur et réforme des outils de la commande publique notamment. Ils ont également présenté les priorités d'actions de la MEPLF.

Politique de cohésion : vers une politique ajustée aux réalités locales

Alors que la prochaine période de programmation des fonds européens doit débuter en janvier 2014, les élus locaux répètent que les collectivités doivent avoir toute leur place dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens.

Ecarter la conditionnalité macro-économique

A la veille de l'adoption des règlements sur la politique de cohésion, les élus soutiennent une approche intégrée pluri-fonds fondée sur un diagnostic territorial prenant en compte la diversité des territoires, et la mise en place d'un volet urbain ambitieux. S'ils saluent le maintien du Fonds social européen (FSE) au sein de la politique de cohésion, ils confirment leur opposition à un mécanisme de performance ainsi qu'à la conditionnalité macro-économique. En effet, les élus locaux ne sont pas responsables des décisions budgétaires prises par leurs gouvernements.

Réajuster les modes de concertation infrarégionale

Les élus locaux déplorent les disparités régionales en matière de partenariat et la fréquente insuffisance de concertation des échelons locaux et départementaux lors de la préparation des documents stratégiques. Ils demandent un réajustement des méthodes de partenariat aux niveaux national (pour la finalisation de l'accord de partenariat) et régional (pour la rédaction des programmes opérationnels), en particulier pour le choix des acteurs consultés et la définition des délais de consultation : le respect de ce principe de partenariat est en effet une garantie nécessaire d'efficacité, permettant d'assurer que l'intervention des fonds européens réponde efficacement aux besoins et aux spécificités des territoires.

Relance de la croissance : pour une meilleure reconnaissance du rôle des territoires

Les élus locaux rappellent que l'échelon européen offre des marges d'action qu'il est nécessaire d'utiliser davantage pour stimuler la croissance et l'emploi dans les territoires, notamment grâce aux différents dispositifs de financement de la BEI en matière d'investissement à long terme. Les élus appellent de leurs vœux une meilleure articulation des dispositifs européens et nationaux avec les potentialités des territoires pour créer de véritables leviers de croissance et d'emploi.

Marché intérieur et réforme des outils de la commande publique : vigilance sur la transposition des textes européens

Après l'adoption à la fin de l'année 2013 des directives marchés publics et concessions, sur lesquelles les associations d'élus se sont fortement impliquées, les représentants de la MEPLF resteront attentifs à leur transposition dans le droit national et à leur impact sur les territoires.

Elections européennes : participation citoyenne

En prévision des prochaines élections européennes qui se tiendront le 25 mai 2014, les élus locaux français insistent sur leur rôle dans la sensibilisation des citoyens aux questions européennes. Cet engagement est nécessaire si l'on veut prévenir une abstention massive des citoyens et renouveler leur adhésion au projet commun.

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène
GALIN

ADF
Stéphane
BUGAT

AMGVF
Sébastien
FOURNIER

FVM
Elisabeth
COQUAZ-GAROUDET

APVF
François
PANOUILLE

Tél. : 01 44 18 13 59

Tél. : 01 45 49 60 43

Tél. : 01 44 39 34 65

Tél. : 01 45 44 85 64

Tél. : 01 45 44 00 83

¹ , Michel Destot, président de l'AMGVF et président en exercice de la MEPLF, Claudy Lebreton, président de l'ADF, Christian Pierret, président de la FVM, Christophe Rouillon, vice-président de l'AMF, et Olivier Dussopt, vice-président de l'APVF

Présentation des associations Organisatrices

La Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF)

Présidée par Michel Destot, député-maire de Grenoble, la Maison européenne des pouvoirs locaux français a été créée à l'initiative des principales associations nationales d'élus locaux (ADF, AMF, AMGVF, FVM, APVF) dans le but de structurer, d'amplifier et de coordonner leurs activités dans le domaine européen. Les objectifs assignés à la Maison européenne des pouvoirs locaux français visent à assurer une présence forte des associations d'élus locaux français dans la capitale européenne :

- assurer la représentation commune des associations partenaires ;
- instaurer un système de veille sur l'actualité européenne et les textes communautaires ;
- assurer un rôle de relais d'information et d'appui technique aux services Europe des associations ;
- entretenir des contacts suivis avec les institutions européennes et les autres représentations d'intérêt à Bruxelles.

Pour en savoir plus : <http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu>

La Maison européenne des pouvoirs locaux français est le bureau commun auprès des institutions européennes de cinq associations nationales d'élus locaux :

Association des maires de France (AMF). L'AMF réunit aujourd'hui près de 36 000 membres : 34 428 maires et 1543 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents. Elle est présidée par Jacques Pélissard, député-maire de Lons-le-Saunier.

Assemblée des Départements de France (ADF). L'ADF réunit les 102 départements français. Son président est Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor.

Association des maires de grandes Villes (AMGVF). L'AMGVF réunit 97 membres représentant les grandes villes et les groupements intercommunaux de plus de 100 000 habitants. Elle est présidée par Michel Destot, député-maire de Grenoble qui est aussi président de la MEPLF.

Fédération des villes moyennes (FVM). La FVM compte 200 adhérents et regroupe les maires de villes centres dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants, ainsi que présidents des structures intercommunales à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne. L'association est présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges.

Association des petites villes de France (APVF). L'APVF rassemble plus de 1 000 communes, dont la population est comprise entre 3 000 et 20 000 habitants. Son président est Martin Malvy, ancien ministre, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, et adjoint au Maire de Figeac.

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

1. En termes de résultats politiques :

Sous la présidence AMGVF, les associations membres de la MEPLF ont poursuivi leur engagement sur les grandes priorités thématiques que sont **la politique de cohésion et le marché intérieur**.

Par ailleurs, conformément à la feuille de route de la présidence AMGVF, la MEPLF a investi **de nouveaux axes** de travail, à savoir :

- Le rôle des collectivités locales dans la relance de la croissance ;
- Le financement des activités culturelles ;
- La politique de coopération décentralisée de l'UE.

Ainsi, les associations membres de la MEPLF se sont engagées en faveur :

- d'une politique de cohésion ambitieuse ;
- de la rénovation de la gouvernance infrarégionale pour une meilleure association des collectivités locales dans l'élaboration des politiques européennes ;
- de la mise en place d'un cadre simplifié autour des outils de la commande publique ;
- de la reconnaissance du rôle des collectivités dans les politiques de Développement et de solidarité ;
- du maintien du programme d'aide européen aux plus démunis (PEAD) ;
- de la mise en œuvre des dispositifs du Pacte pour la croissance et l'emploi ;
- d'une stratégie européenne ambitieuse pour le secteur culturel.

2. En termes de visibilité :

a/ Intervention dans le débat institutionnel

Les présidents des associations membres ont multiplié les contacts avec les décideurs nationaux et européens, ces réunions politiques constituant un moment d'échange privilégié pour porter la voix des collectivités territoriales.

Rencontrer les décideurs français

Depuis le début de la présidence AMGVF, les associations membres de la MEPLF ont rencontré les personnalités suivantes :

- Serge GUILLON, Secrétaire Général aux Affaires européennes
- Philippe LEGLISE-COSTA, Conseiller Europe du Président de la République
- Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique
- Emmanuel BERTHIER, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
- Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué chargé des Affaires européennes
- Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances
- Philippe DE FONTAINE VIVE, Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI)

- Thierry REPENTIN, Ministre délégué chargé des Affaires européennes

Rencontrer les décideurs européens

Le 30 avril 2013 les représentants de la MEPLF se sont déplacés à Bruxelles afin de rencontrer:

- Michel BARNIER, Commissaire européen au Marché intérieur et aux services
- Philippe ETIENNE, Représentant permanent de la France auprès de l'UE

Organisation de séminaires

Sous la présidence AMGVF, les associations membres de la MEPLF ont pris l'initiative d'organiser des séminaires d'information à l'attention des élus locaux et de leurs collaborateurs. Ces événements facilitent la transmission d'informations concrètes aux participants tout en instaurant un dialogue direct avec les intervenants.

- **Rencontre entre les élus locaux et les représentants de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (16 avril 2013)**
- **Séminaire sur les nouveaux programmes européens pour la culture (19 juillet 2013 à Avignon)**
- **Séminaire sur la coopération décentralisée (prévu le 17 décembre 2013)**

b/ Veille

En matière de veille, la MEPLF a poursuivi son action en rédigeant des notes et comptes rendus à destination de ses associations membres. Elle a ainsi pu les tenir informées de l'actualité européenne en se focalisant en priorité sur les évolutions de la législation européenne. Cette action de veille s'est également traduite par la rédaction « brèves européennes », lettre d'information de la MEPLF.

3. Refonte de la MEPLF

En décembre 2012, les Présidents des associations membres de la MEPLF se sont réunis pour s'accorder sur la nouvelle configuration de la MEPLF, en décidant d'apporter certains changements, parmi lesquels, la rédaction d'une charte de fonctionnement, l'emménagement dans de nouveaux locaux, la création d'une association de droit belge et le recrutement d'un(e) Délégué(e).

2. PRIORITES DE L'ANNEE A VENIR

Le renouvellement du Parlement européen, en mai prochain, puis celui de la Commission européenne, pendant l'automne, seront des jalons déterminants de l'année 2014.

Avant ces deux échéances, la Commission Barroso cherchera avant tout à clôturer son programme de travail autour de thèmes comme le paquet ferroviaire, les télécoms, les aides d'Etats ou le changement climatique. L'activité législative européenne de la seconde partie de l'année n'est pas connue et sera déterminée par les institutions nouvellement désignées.

Concernant les politiques déjà suivies par la MEPLF, le début d'année sera marqué par la mise en œuvre des nouveaux programmes européens pour 2014-2020 et la transposition

des directives marchés publics et concessions, ainsi que la mise en place des règles sur les aides d'Etat.

Des rencontres politiques et séminaires seront organisés au lendemain des élections municipales et européennes.

Dans ce contexte, la future présidence de l'APVF a défini un triple objectif :

- renforcer le poids et accentuer l'action et la visibilité de la MEPLF dans le débat public européen, que ce soit avant ou après la mise en place des nouvelles institutions européennes

- rapprocher les élus locaux et les collectivités des co-législateurs européens et des nouvelles politiques et programmes européens, en particulier pour les nouvelles équipes d'élus

- et, toujours faire en sorte que les co-législateurs (Conseil et parlementaires européens) prennent davantage en compte le rôle des élus locaux et la participation des politiques publiques territoriales dans la réalisation des objectifs de l'Union européenne ;

Au regard des échéances de 2014, il convient de:

1. Poursuivre notre engagement sur les grandes priorités thématiques de la MEPLF

- Politique de cohésion : suivi de la mise en oeuvre des programmes de développement, régional, rural et social; suivi du processus de concertation dans la mise en oeuvre des programmes
- Marché intérieur : Transposition des directives « marchés publics, concessions » et « Services d'Intérêt Général »
- Financement des activités culturelles, programme Europe Créative
- Financement des collectivités par la BEI
- Le rôle moteur des collectivités en matière de relance de la croissance dans la stratégie de compétitivité européenne renouvelée (avec les aspects politique industrielle, innovation, recherche et développement, agenda numérique).
- Coopération décentralisée européenne et le rôle des autorités locales au service du développement

2. Investir de nouveaux axes de travail.

- Le développement durable à travers la lutte contre le changement climatique, la gestion durable de l'eau ou la qualité de l'air pourrait constituer un sujet d'intérêt.
- Le financement des projets des collectivités par la programmation financière 2014-2020 de l'Union européenne
- Les politiques de transport, en particulier dans le domaine du rail
- L'emploi et l'inclusion, en particulier des populations vulnérables et des jeunes.

ANNEXES

DERNIÈRES ACTIONS ET PRISES DE POSITIONS

- **Financement des activités culturelles**
- **Rôle des collectivités locales dans la politique européenne de développement**
- **Rôle des collectivités dans la relance de la croissance**
- **Décentralisation de la gestion des Fonds structurels**
- **Programme européen d'aide alimentaire**

Financement des activités culturelles

Le 24 juillet 2013

Festival d'Avignon : la MEPLF réunit les acteurs français de la culture

Les associations membres de la MEPLF* et leurs partenaires, l'ARF, l'AFCCRE, la FNCC et Relais Culture Europe, ont organisé dans le cadre du Festival d'Avignon, le 19 juillet 2013, un séminaire intitulé « Nouveaux programmes européens pour la culture ».

Alors que les négociations relatives au futur programme européen « Europe créative »**dédié à la culture et à la création sont sur le point de s'achever, les associations d'élus français ont tenu à anticiper son lancement en janvier 2014 en le présentant dès à présent aux acteurs culturels et artistiques, venus nombreux pour débattre et recueillir de précieuses informations.

Articulé autour des interventions d'Anne-Marie Autissier, sociologue et maître de conférence HDR à l'Université Paris 8, de Michel Magnier, directeur culture et créativité au sein de la Commission européenne et de Pascal Brunet, directeur de Relais Culture Europe, cet événement a permis de dresser l'historique de la place réservée à la culture dans les différentes périodes de programmation de l'Union européenne, de présenter la nouvelle stratégie européenne pour la période 2014 à 2020 et enfin d'étudier leur déclinaison en France.

Les participants ont quant à eux insisté sur l'importance du rôle de la culture, qui plus est dans un contexte économique et social difficile, en tant que vecteur de solidarité et de dialogue entre les peuples européens, mais aussi source de retombées économiques et facteur d'attractivité pour les territoires. A ce titre, ils ont souligné à de nombreuses reprises l'effet multiplicateur des projets culturels soutenus par les fonds européens.

Pour conclure les débats, les élus locaux français ont souhaité rappeler que les collectivités territoriales ont une grande responsabilité dans la mise en œuvre des politiques culturelles publiques dont elles financent environ 70% des dépenses. Enfin, ils ont salué le rôle essentiel des acteurs culturels et artistiques dans le développement des territoires.

**Association des maires de France, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de Grandes Villes de France, Fédération des Villes Moyennes, Association des Petites Villes de France.*

***Ce programme réunira dans un cadre commun les actuels programmes Culture, MEDIA et MEDIA Mundus*

Rôle des collectivités locales dans la politique européenne de développement

Le 31 mai 2013

La MEPLF soutient la nouvelle approche de l'UE en faveur des autorités locales dans la politique européenne de développement

Les associations membres de la MEPLF se félicitent de la nouvelle étape franchie par la Commission européenne vers la reconnaissance de la spécificité de l'action des acteurs locaux dans la conduite des politiques de développement.

Dans sa communication publiée le 15 mai 2013, intitulée « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement », la Commission Européenne reprend en grande partie les propositions des élus locaux français visant à reconnaître le rôle clé des collectivités locales, des pays d'Europe comme des pays partenaires, dans la réalisation des objectifs du développement.

En effet, les élus locaux français ont insisté à de nombreuses reprises sur l'importance d'identifier et d'apporter des réponses aux défis auxquels sont confrontées les autorités locales des pays partenaires, notamment une croissance inclusive et l'accès aux services de base, l'urbanisation rapide, l'adaptation au changement climatique, mais aussi la diversité culturelle.

Ils partagent ainsi les conclusions de cette communication mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des autorités locales, la promotion d'une approche territoriale du développement et le soutien aux processus de décentralisation. Ils notent avec intérêt les propositions de la Commission de soutenir la décentralisation fiscale dans les pays partenaires en améliorant les transferts financiers entre les différents niveaux de pouvoir et d'impliquer davantage les associations d'autorités locales dans la définition et la mise en place de politiques de développement.

La réalisation de ces objectifs renforcée par la possibilité de recourir à des modalités de financement novatrices devrait permettre de mener une politique de soutien au développement plus efficace et mieux adaptée aux besoins des autorités locales.

Les associations membres de la MEPLF demeureront cependant attentives à la mise en œuvre des mesures exposées dans la communication qui, elles le rappellent, ne pourront se concrétiser sans l'adoption d'un budget ambitieux pour la politique de l'UE en faveur de la coopération au développement dans le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Le rôle des collectivités locales dans la relance de la croissance

Le 17 avril 2013

Séminaire Banque Européenne d'Investissement de la MEPLF : les élus locaux veulent s'informer des nouveaux outils de financements

A l'initiative de la MEPLF, une soixantaine d'élus et partenaires se sont réunis le 16 avril 2013 afin de rencontrer Serge GUILLON, secrétaire général aux Affaires européennes (SGAE) et Philippe de Fontaine Vive, Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils ont ainsi pu approfondir les conditions d'accès aux crédits mobilisés dans le cadre du pacte pour la croissance et pour l'emploi adopté le 29 juin 2012. Ce séminaire fait suite à la rencontre du 29 janvier organisée par la MEPLF avec Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et Bernard Cazeneuve, alors ministre des Affaires européennes.

Le Pacte pour la croissance prévoit un redéploiement des fonds structurels et la mise en place de project bonds, mais surtout une recapitalisation de la BEI, dont il a particulièrement été question. Cette augmentation du capital de la BEI, obtenue notamment grâce à l'intervention française, permet de porter l'enveloppe annuelle des prêts à destination de la France de 4 à 7 milliards d'euros par an pour les trois prochaines années.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre bancaire et de baisse des dotations aux collectivités, il est primordial de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics locaux à l'accès à ces financements de très long terme qui sont des leviers de croissance sur les territoires.

Pour être éligibles aux financements de la BEI, les projets des pouvoirs locaux doivent s'inscrire dans les priorités de l'Union européenne, au premier rang desquelles figurent le soutien aux PME, les transports, l'énergie et l'innovation. Les crédits sont distribués soit directement par la BEI, pour des financements supérieurs à 50 millions d'euros, ou via un réseau de banques commerciales partenaires, qui redistribueront la ressource.

Ces 7 milliards d'euros viendront compléter, en 2013, l'offre de 4 milliards d'euros de la Caisse des Dépôts (CDC). La BEI travaille actuellement avec la CDC à une coordination des approches pour distribuer ces deux enveloppes. Par ailleurs, la BEI a annoncé sa volonté de créer un guichet unique de financement à destination des PME, dès le mois de juin, en lien avec la Banque publique d'investissement.

Pour faciliter l'accompagnement et l'expertise dans le montage des dossiers dans le secteur public et répondre au mieux aux attentes des collectivités, la BEI vient d'ouvrir un bureau à Paris.

En conclusion, Michel Destot, président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France et de la MEPLF, et Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France, ont rappelé leur action en faveur de la création de l'Agence française de financement des investissements locaux (AFFIL) qui prendra toute sa place dans la palette d'outils de financement des projets d'investissement des pouvoirs locaux.

Le 30 janvier 2013

Pacte européen pour la croissance et l'emploi : le gouvernement s'engage auprès des élus locaux à faciliter l'accès aux mécanismes de soutien

Les représentants de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) et de l'ARF ont rencontré hier matin Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances et Bernard Cazeneuve, ministre délégué aux Affaires européennes afin d'évoquer la mise en œuvre du pacte pour la Croissance adopté lors du Conseil européen de juin dernier.

Conduite par Michel Destot, président de l'AMGVF et président en exercice de la MEPLF, la délégation d'élus présents – Alain Rousset, président de l'Association des régions de France, Christian Pierret, président de la Fédération des villes moyennes, Christophe Rouillon, vice-président de l'Association des maires de France et membre du Bureau de l'Association des petites villes de France, Jean-Louis Destans, président de la commission Europe de l'Assemblée des départements de France - ont souhaité mettre l'accent sur les modalités de mise en œuvre de ce pacte qui prévoit la réaffectation des fonds structurels non consommés pour la période 2007-2013 (55 milliards d'euros), une recapitalisation de 10 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que le recours aux emprunts obligataires (« projets bonds ») pour un montant total de 120 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne.

Les élus locaux et les deux ministres se sont entendus sur la nécessité de mieux articuler les dispositifs européens et nationaux d'une part, et les potentialités des territoires d'autre part, afin de créer de véritables leviers au service de la croissance et de l'emploi.

Interrogé sur l'état d'avancement de la réorientation des fonds structurels non consommés, évalués pour la France à environ deux milliards d'euros, Bernard Cazeneuve a indiqué qu'un certain nombre de projets répondant aux priorités de la stratégie Europe 2020 (transition énergétique, transports durables et soutien à l'innovation des PME) avaient déjà été lancés dans plusieurs régions. Le ministre s'est engagé à transmettre un recensement de ces projets lors d'une nouvelle rencontre avec les associations d'élus prévue en avril.

Pierre Moscovici a quant à lui indiqué que l'augmentation du capital de la BEI doit se faire en lien étroit avec les territoires afin de favoriser l'émergence de projets portés par les collectivités et leurs acteurs locaux, les instruments financiers de la banque étant aujourd'hui sous-utilisés. Pour cela il a notamment appelé de ses vœux à une plus grande complémentarité entre la BEI et la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Cette rencontre marque le début d'un dialogue institutionnel régulier entre les associations d'élus et les ministres de l'Economie et des Finances et des Affaires européennes pour travailler à une meilleure lisibilité des dispositifs européens et garantir un accès facilité aux fonds européens. Dans ce but, la mise en place d'une convention entre les deux ministères et les associations d'élus est à l'étude.

Décentralisation de la gestion des Fonds structurels

Le 21 janvier 2013

Décentralisation de la gestion des Fonds structurels : La Maison européenne des pouvoirs locaux français a rencontré Marylise Lebranchu

Michel Destot, président de l'AMGVF et président en exercice de la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français (MEPLF) a conduit, mercredi 16 janvier, une délégation d'élus composée de Christian Pierret, président de la FVM et de Christophe Rouillon, vice-président de l'AMF, à l'occasion d'une rencontre avec la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu.

Ensemble, ils ont évoqué la réforme de la décentralisation, et les modalités de transfert aux régions et aux départements de la gestion des fonds structurels européens pour la période 2014-2020. Michel Destot a ainsi rappelé la nécessité d'associer pleinement tous les échelons territoriaux à la gouvernance des fonds structurels et de s'assurer que les politiques financées dans ce cadre soient le résultat d'une véritable co-production entre l'Etat, les Régions et les collectivités infrarégionales. Il a d'ailleurs souligné la mobilisation des associations d'élus membres de la MEPLF dans l'instance nationale de préparation de l'accord de partenariat, insistant sur l'importance de décliner cette concertation au niveau régional à l'occasion de l'écriture des programmes opérationnels et autres documents stratégiques.

Les élus ont également rappelé leur attachement à la possibilité de développer des projets de développement urbain intégré dans le cadre de la future politique de cohésion. Ils ont demandé à ce titre que les fonds européens alloués au volet urbain ne soient pas uniquement concentrés sur la politique de la ville (cohésion sociale et urbaine des quartiers en difficulté), mais qu'ils puissent également être affectés à d'autres priorités telles que la recherche, l'innovation ou encore les transports pour répondre aux différents enjeux de nos territoires.

Enfin, les représentants de la MEPLF ont plaidé pour une représentation équilibrée de tous les territoires au sein des futures instances de gouvernance et pour une simplification des procédures encadrant la mise en œuvre des Fonds structurels.

Cette rencontre ministérielle s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'Acte III de la Décentralisation, pour lequel les associations membres de la MEPLF sont fortement mobilisées.

Programme européen d'aide alimentaire

Le 18 octobre 2012

La Maison européenne des pouvoirs locaux français plaide en faveur du maintien du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD)

Michel Destot, président en exercice de la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français (MEPLF) et président de l'AMGVF et ses collègues présidents des autres associations membres, Jacques Pélissard (AMF), Christian Pierret (FVM), Claudy Lebreton (ADF), et Martin Malvy (APVF), appellent avec force le gouvernement français à défendre le maintien du financement du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Le compromis obtenu par la France en 2011 arrivant à son terme à la fin de l'année, un nouveau programme doit être voté avant décembre 2012.

Ce programme, doté actuellement d'un budget annuel de 500 millions d'euros concerne 18 millions de bénéficiaires en Europe et représente en France, entre 30 et 40 % des denrées alimentaires distribuées par les associations caritatives, soit 130 millions de repas. Les élus locaux rejoignent en ce sens l'appel des principales associations caritatives françaises - Croix-Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restos du Cœur, et le Secours Populaire Français – inquiètes des conséquences directes d'une telle décision pour les personnes les plus démunies.

Déjà remis en cause fin 2011, ce programme avait pu être maintenu jusque fin 2013, au terme d'âpres discussions entre les Etats membres de l'Union européenne, certains d'entre eux considérant que l'Aide sociale doit relever des budgets nationaux. Il est pourtant utile de rappeler que le budget du PEAD, représente seulement 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC).

Dans un contexte de crise économique majeure et d'augmentation de la pauvreté, une diminution drastique du PEAD aurait de graves conséquences sur les populations les plus fragiles. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que la réduction de la pauvreté figure parmi les principaux objectifs de la stratégie UE 2020.

Par ailleurs, dans une période de défiance croissante de nos concitoyens vis-à-vis de l'Europe, une telle décision participerait directement au rejet d'une Europe éloignée des préoccupations des citoyens.

Conscients que la future PAC ne pourra plus être le seul outil de financement de ce programme, les élus de la MEPLF craignent que le nouvel instrument juridique et financier proposé par la Commission européenne ne conduise d'une part à une diminution des montants et d'autre part à une réorientation des montants alloués. Ils seront donc attentifs aux discussions à venir et demandent avec force au gouvernement français de plaider auprès de ses homologues européens pour que ce programme soit sécurisé juridiquement et pérennisé financièrement dans le prochain budget communautaire 2014-2020 actuellement en discussion.